

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 731

8 avril 2010

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	35082	Jasina Holding S.A.	35083
Abacus Partners S.A.	35042	Jasina S.A.	35083
Abelia Concept Group S.A.	35049	Kwong S.A.	35052
Cayenne S.à r.l.	35066	Legato Holdings S.à r.l.	35088
Cayenne S.à r.l.	35066	Magic Shipping S.A.	35078
Cayenne S.à r.l.	35078	McGraw-Hill European Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	35049
Cayenne S.à r.l.	35066	McGraw-Hill Global Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	35079
Cayenne S.à r.l.	35078	NPI (International) S.à r.l.	35058
CB Richard Ellis Global Dynamic Partners S.C.A. SICAV-SIF	35082	Panthere Charter S.A.	35081
CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF	35082	PBP Holding S.A.	35058
Comptoir Foncier du Luxembourg	35062	PBP Solutions S.A.	35057
Durance SA	35063	Rendac - C.E.S.	35042
Electrabel Finance and Treasury Manage- ment	35057	Servus HoldCo S.à r.l.	35067
Electrabel Invest Luxembourg	35066	Sharpsburg Holdings Limited (Luxem- bourg) SCS	35048
Eurochapes S.à r.l.	35057	Sitcom Trade S.A.	35049
Fidemon S.à r.l.	35066	Solara S.à r.l.	35063
Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l.	35082	Suez Energy International Luxembourg S.A.	35058
Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l.	35082	Sword Investments 1 S. à r.l.	35044
Galloinvest Sàrl	35043	Tractebel Cash Management Services ...	35058
Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l. ...	35044	Trahern Capital S.à r.l.	35059
Immo Dalari s. à r.l.	35063	Twinerq	35042
Interbusiness Europe Management S.A.	35052	VIP Lux S.à r.l.	35043
		Whirlpool Overseas Manufacturing S.à.r.l.	35088

Rendac - C.E.S., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.
R.C.S. Luxembourg B 20.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033188/10.

(100030873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Abacus Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.342.

Catherine PEUTEMAN

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy, Belgique

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ABACUS PARTNERS S.A.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 112.342

Date effective: 1^{er} mars 2010

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Catherine PEUTEMAN.

Référence de publication: 2010033191/16.

(100030806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Twinerg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 64.224.

L'assemblée générale tenue en date du 4 mai 2009 a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de M. Romain Becker à l'issue de la présente assemblée;
- nommé M. Jean Lucius, demeurant 11, Hoimesbusch - L -5371 Schuttrange, (Grand Duché du Luxembourg) en qualité d'administrateur pour achever le mandat de M. Romain Becker. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Le Conseil d'administration tenu en date du 4 mai 2009 a:

- pris acte de la démission de M. Jean-Luc Heynderickx en qualité de délégué à la gestion journalière; tous pouvoirs attribués antérieurement à M. Jean-Luc Heynderickx sont supprimés à dater de ce 4 mai 2009;
- nommé en qualité de délégué à la gestion journalière M. François Thoumsin, demeurant 23 Voie du Thier - B - 4607 Dalhem (Belgique) avec effet au 4 mai 2009;
- arrêté les pouvoirs de gestion journalière comme suit:

"Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration délègue la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur François Thoumsin.

Monsieur François Thoumsin est responsable pour la conduite opérationnelle de la société."

201, route d'Ehlerange - L-4108 Esch/Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Twinerg

GDF SUEZ

201, route d'Ehlerange - L-4108 Esch/Alzette

François Thoumsin

Référence de publication: 2010033236/28.

(100031101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Galloinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.551.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

Les membres du conseil de gérance ont été informés du changement d'adresse de Madame Caterina DELLA MORA, du 23, Via Gherardo Freschi, I-26023 Udine, au 19/A Via Zorzi, CH-6900 Lugano (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALLOINVEST S.à.r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2010033194/13.

(100030790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

VIP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.397.

L'an deux dix, le vingt-deux février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1. Monsieur Nicolas BILETIC, gérant de société, né à Dijon (France), le 29 mars 1971, demeurant au 5, Impasse Jean Vilar, F-24210 TALANT,

2. Madame Isabelle HUARD, employée, née à Chenôve (France), le 15 juillet 1970, demeurant au 5, Impasse Jean Vilar, F-21240 TALANT,

tous les deux ici représentés par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3 rue Nicolas Welter,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 16 décembre 2009,

les prédites procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Les comparants, représentés comme ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée VIP LUX S.à r.l. ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 106.397,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 4 juillet 2009, numéro 646,

qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-2449 Luxembourg, 25a Boulevard Royal.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée modifie le premier paragraphe de l'article 5 comme suit:

" **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi à Luxembourg."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8387. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010034796/41.

(100033003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Sword Investments 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.742.

En date du 16 décembre 2009, la dénomination sociale de Sword Group L.L.C., actuel associé unique de la Société, a été modifiée en OldCo SG L.L.C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sword Investments 1 S.à r.l.

Philippe Salpetier

Gérant

Référence de publication: 2010033197/14.

(100030781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.255,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 131.035.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 131035, incorporated pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary residing in Redange-Attert, Luxembourg, in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Luxembourg, on 19 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 October 2007, number 2176 (the "Company").

The meeting was opened at 4.30 p.m. with Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Andrea Hoffmann, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the par value of the shares of the Company from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) to one euro (EUR 1);

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of one hundred eighty thousand two hundred fifty-five euro (EUR 180,255) through the issuance of one hundred sixty-seven thousand seven hundred fifty-five (167,755) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at one hundred eighty thousand two hundred fifty-five euro (EUR 180,255) represented by one hundred eighty thousand two hundred fifty-five (180,255) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the par value of the shares of the Company from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) to an amount of one euro (EUR 1) per share.

Accordingly, the share capital of the Company will be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares which are all held as follows:

- eleven thousand seven hundred fifty (11,750) shares will be held by GELF Investments (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 117053; and

- seven hundred fifty (750) shares will be held by Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co. KG, a company incorporated and existing under the laws of Germany and registered in the commercial register at the local court of Dusseldorf under HRA 20180.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of one hundred eighty thousand two hundred fifty-five euro (EUR 180,255) through the issuance of one hundred sixty-seven thousand seven hundred fifty-five (167,755) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The one hundred sixty-seven thousand seven hundred fifty-five (167,755) new shares have been subscribed and fully paid up as follows:

- One hundred fifty-seven thousand six hundred fifty-five (157,655) new shares have been subscribed and fully paid up by GELF Investments (Lux) S.à r.l., aforementioned, here represented by Mrs Andrea Hoffmann, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, at a total subscription price of one hundred fifty-seven thousand six hundred fifty-five euro (EUR 157,655) through a contribution in kind (the "Contribution") consisting in a claim of GELF Investments (Lux) S.à r.l., aforementioned, as lender against the Company as borrower in an amount of one hundred fifty-seven thousand six hundred fifty-five euro (EUR 157,655) (the "Claim") to be entirely allocate to the share capital of the Company.

The evidence of the existence and the value of the Contribution have been produced to the undersigned notary, including i.a. a balance sheet of GELF Investments (Lux) S.à r.l., aforementioned, evidencing its claim against the Company and valuation certificates executed by each of GELF Investments (Lux) S.à r.l., aforementioned, and the Company, which conclusions are as follows: "As of the date hereof and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Claim is estimated to have a total value amounting to one hundred fifty-seven thousand six hundred fifty-five euro (EUR 157,655). Furthermore, there has been no decrease in the value of the Claim since the date of the present certificate."

- Ten thousand one hundred (10,100) new shares have been subscribed and fully paid up by Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co. KG, aforementioned, here represented by Mrs Andrea Hoffmann, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, at a total subscription price of ten thousand one hundred euro (EUR 10,100) through a cash contribution which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

The cash contribution of ten thousand one hundred euro (EUR 10,100) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The general meeting resolves to authorise Mr. Pierre Beissel, Mr. Sébastien Binard and/or Mrs. Andrea Hoffmann, all professionally residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

Third Resolution

As a consequence, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at one hundred eighty thousand two hundred fifty-five euro (EUR 180,255) represented by one hundred eighty thousand two hundred fifty-five (180,255) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,600.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131035, constituée suivant acte reçu par Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-Attert, Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 octobre 2007, numéro 2176 (la "Société").

L'assemblée s'est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125) à un euro (EUR 1);

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-cinq euros (EUR 180.255) par l'émission de cent soixante-sept mille sept cent cinquante-cinq (167,755) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé a cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-cinq euros (EUR 180.255) représenté par cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-cinq (180.255) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexes aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cent vingt-cinq euros (EUR 125) à un montant d'un euro (EUR 1) par part sociale.

Par conséquent, le capital social de la Société sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qui sont toutes détenues comme suit:

- onze mille sept cent cinquante (11.750) parts sociales sont détenues par GELF Investments (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117053; et

- sept cent cinquante (750) parts sociales sont détenues par Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co. KG, une société régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, inscrite au registre de commerce de Dusseldorf sous le numéro HRA 20180.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à un montant de cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-cinq euros (EUR 180.255) par l'émission de cent soixante-sept mille sept cent cinquante-cinq (167.755) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les cent soixante-sept mille sept cent cinquante-cinq (167.755) nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

- cent cinquante-sept mille six cent cinquante-cinq (157,655) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par GELF Investments (Lux) S.à r.l., susmentionnée, ici représentée par Madame Andrea Hoffmann, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, à un prix de souscription de cent cinquante-sept mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 157.655) par un apport en nature (l'"Apport") consistant en une créance de GELF Investments (Lux) S.à r.l., susmentionnée, en tant que prêteur contre la Société en tant qu'emprunteur d'un montant de cent cinquante-sept mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 157.655) (la "Créance") qui est entièrement affecté au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'Apport a été soumise au notaire soussigné, en ce compris un bilan de GELF Investments (Lux) S.à r.l., susmentionnée, prouvant sa créance contre la Société et des certificats d'évaluation signés par GELF Investments (Lux) S.à r.l., susmentionnée, et par la Société, dont les conclusions sont comme suit: "En date du présent certificat et eu égard aux conditions de marché et autres éléments courant à la date de ce rapport d'évaluation, la Créance est estimée à une valeur de cent cinquante-sept mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 157.655). En outre, aucune diminution de la valeur de l'Apport n'a eu lieu depuis la date du présent certificat."

- dix mille cent (10.100) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co. KG, susmentionnée, ici représentée par Madame Andrea Hoffmann, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, à un prix de souscription de dix mille cent euros (EUR 10.100) par un apport en espèces qui est entièrement affecté au capital social de la Société.

L'apport en espèces de dix mille cent euros (EUR 10.100) est dès lors à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

L'assemblée générale décide d'autoriser M. Pierre Beissel, M. Sébastien Binard ou Mme Andrea Hoffmann, tous avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-cinq euros (EUR 180.255) représenté par cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-cinq (180.255) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/20009/56640. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010034875/202.

(100033502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.372.

*Extrait des résolutions prises par les associés
de la société en date du 16 février 2010 à Gibraltar*

En date du 16 février 2010, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée), l'Assemblée a décidé de procéder à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 5.500.025.000 USD (cinq milliards cinq cent millions vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 4.675.021.000 (quatre milliards six cent soixante-quinze millions vingt et un mille) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et par 825.004.000 (huit cent vingt-cinq millions quatre mille) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 5.500.025.002 USD (cinq milliards cinq cent millions vingt-cinq mille deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 4.675.021.001 (quatre milliards six cent soixante-quinze millions vingt et un mille une) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune et 825.004.001 (huit cent vingt-cinq millions quatre mille une) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au moyen de l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de classe A ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) et un prix de souscription de 161.320.755 USD (cent soixante et un millions trois cent vingt mille sept cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique), et de 1 (une) part sociale de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) et un prix de souscription de 28.679.245 USD (vingt-huit millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Parts Nouvellement Emises).

L'Assemblée a en outre décidé (i) d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale des 2 (deux) Parts Nouvellement Emises d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, pour un prix de souscription de 161.320.755 USD pour la part sociale de classe A et de 28.679.245 USD pour la part sociale de classe B, et (ii) de les libérer entièrement au moyen d'apports en nature consistant en la propriété juridique de 105 parts sociales ordinaires détenues dans H.J. Heinz Ireland Holdings, une société de droit irlandais ayant son siège social à Stradbrook House, Stradbrook Road, Blackrock Co., Dublin, Irlande, immatriculée sous le numéro 445334 (HIH), ainsi que la propriété économique de 1 (une) part sociale ordinaire détenue dans HIH en vertu des conditions générales d'une déclaration de trust par HJH Overseas LLC.

Les apports en nature des parts sociales HIH effectués par les associés à la Société sont détaillés dans le tableau ci-dessous:

Associé	Nombre de parts sociales souscrites (valeur nominale de 1 USD)	Montant	Prix de souscription en USD
Goodwood Holdings Limited	1 part sociale de classe A	Propriété juridique de 90 parts sociales ordinaires	161.320.755
Sharpsburg Holdings Limited	1 part sociale de classe B	Propriété juridique de 15 parts sociales ordinaires	26.886.792,17
		Propriété économique de 1 part sociale ordinaire	1.792.452,83
Total	1 part sociale de classe A 1 part sociale de classe B		190.000.000

En raison des apports détaillés ci-dessus, l'actionnariat de la Société est le suivant à compter du 16 février 2010:

Associés	Nombre de parts sociales
Goodwood Holdings Limited	4.675.021.001 parts sociales de classe A
Sharpsburg Holdings Limited	825.004.001 parts sociales de classe B
TOTAL	5.500.025.002

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à 5.500.025.002 USD (cinq milliards cinq cent millions vingt-cinq mille deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 5.500.025.002 (cinq milliards cinq cent millions vingt-cinq mille

deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, dont 4.675.021.001 (quatre milliards six cent soixante-quinze millions vingt-et-un mille une) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune détenues par le/les Associé(s) Commanditaire(s) (les Parts A ou Parts de Commanditaires), chaque Part A étant entièrement libérée, et 825.004.001 (huit cent vingt-cinq millions quatre mille une) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) détenues par le Gérant Commandité (les Parts B ou Parts de Commandités), chaque Part B étant entièrement libérée."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010033201/68.

(100030738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Abelia Concept Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

Je soussignée, M. WIAME John, demeurant à 193, Markey Street GB SK 14 1HF HYDE (MANCHESTER), déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur de la société «ABELIA CONCEPT GROUP S.A.»

Fait à Pétange, le 22 février 2010.

WIAME John.

Référence de publication: 2010033205/10.

(100030672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Sitcom Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.858.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SITCOM INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010033213/12.

(100031090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.542.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February.

Before Us, Maître Carlo Wersandt notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150329 (the "Sole Shareholder" or "Subscriber"), which holds all of the issued shares of the Company,

Here represented by Sophie FERREIRA, lawyer, professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The "Company" is McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150542, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 10 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 278 page 13335 on 9 February 2010 and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder, signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"):

Resolutions
First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 139,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one hundred fifty-one thousand five hundred Euro (EUR 151,500.-) by the issue of one hundred thirty-nine thousand (139,000) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company (collectively referred to as the "New Shares"), plus a share premium of a total amount of one hundred thirty-eight million eight hundred sixty-one thousand Euro (EUR 138,861,000.-) to be attached to the New Shares (the "Share Premium").

All the New Shares are wholly subscribed by the Subscriber and paid up by a contribution in kind consisting in three hundred eighty-seven thousand four hundred seventy-five (387,475) shares, having a par value of six Euro and one cent (EUR 6.01) each, held by the Subscriber in the share capital of McGraw-Hill Interamericana De España S.A.U., a Spanish limited liability company (sociedad anonima), having its registered office at Calle Basauri number 17, 28023 Aravaca, Madrid and registered with the Madrid Commercial Registry under Volume 5589, Folio 90, Sheet M-91.476, Entry 25, for an aggregate amount of one hundred thirty-nine million Euro (EUR 139,000,000.-) (the "Contribution").

The total amount of one hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 139,000.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of one hundred thirty-eight million eight hundred sixty-one thousand Euro (EUR 138,861,000.-) is allocated to a special share premium account of the Company.

Evidence of the Contribution and its value has been given to the Notary by a copy of a contribution agreement and a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the Contribution made by the Subscriber is at least equal to the nominal value plus premium of the New Shares. The copy of the contribution agreement and the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 5.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred fifty-one thousand five hundred Euro (EUR 151,500.-), represented by one hundred fifty-one thousand five hundred (151,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares are (together) referred to as the "Shareholder(s)."

Costs and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le 26 février.

Devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150329 (l' "Associé Unique" ou le "Souscripteur") qui détient la totalité des parts sociales émises par la Société,

ici représentée par Sophie FERREIRA, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La "Société" est McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.542, constituée par un acte du notaire instrumentant daté du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 278, page 13335 daté du 9 février 2010 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, devra rester annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"):

Résolutions *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-neuf mille Euro (139.000,- EUR), afin de l'élever de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500,- EUR) à cent cinquante-et-un mille cinq cent Euro (151.500,- EUR), par la création et l'émission de cent trente-neuf mille (139.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (désignées ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total de cent trente-huit million huit cent soixante-et-un mille Euro (138.861.000,- EUR) devant être attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la "Prime d'Emission").

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par le Souscripteur et libérées par un apport en nature consistant en trois cent quatre-vingt sept mille quatre cent soixante-quinze (387.475) parts sociales, ayant une valeur nominale de six Euro et un centime (6,01 EUR) chacune, détenues par le Souscripteur dans le capital social de McGraw-Hill Interamericana De España S.A.U., une société à responsabilité limitée de droit espagnol (sociedad anonima), ayant son siège social au 17, Calle Basauri, 28023 Aravaca, Madrid et immatriculée auprès du Registre Commercial de Madrid sous le Volume 5589, Folio 90, Sheet M-91.476, Entry 25, pour un montant total de cent trente-neuf millions d'Euro (139.000.000,- EUR) ("Apport").

Le montant total de cent trente-neuf mille Euro (139.000,- EUR) est alloué au capital social de la Société et le montant de cent trente-huit million huit cent soixante-et-un mille Euro (138.861.000,- EUR) est alloué au compte spécial de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'Apport et de sa valeur a été donnée au Notaire par la copie d'un contrat d'apport et d'un rapport d'évaluation qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur de l'Apport fait par le Souscripteur est au moins égale à la valeur nominale plus la prime des Nouvelles Parts Sociales. La copie du contrat d'apport et du rapport d'évaluation restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions mentionnées ci-dessous, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-et-un mille cinq cent Euro (151.500,- EUR) représenté par cent cinquante-et-un mille cinq cent (151.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (ci-après désignées les "Parts Sociales"). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associé(s)."

Frais et Acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille Euro.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire et le Notaire ont ensemble signé le présent acte.

Signé: Sophie FERREIRA, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 mars 2010. LAC/2010/9050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033479/138.

(100031789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Interbusiness Europe Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.817.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033214/10.

(100030782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Kwong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.591.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Georges WIRTZ, maître en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 48, rue de Vianden,

Lequel a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Kwong S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par une décision du conseil d'administration le siège social peut être transféré au sein de la commune.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises, sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

En outre la Société peut garantir, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au prorata de leurs participations.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires par la Société, le moment donné, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, le moment donné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs sont répartis en plusieurs catégories. Il y a autant de catégories d'administrateurs que la société compte d'actionnaires. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Procès-verbaux du Conseil d'administration. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 11. Gestion journalière. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs appartenant chacun à des catégories différentes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Les administrateurs doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société. S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

Lorsqu'un administrateur agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que cet administrateur représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

L'obligation d'un administrateur à l'égard de la Société et des actionnaires ne cesse pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsiste à l'expiration de son mandat jusqu'à ce que ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le vendredi de la deuxième semaine du mois de mai à 10.30 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription

La totalité des actions de la Société est souscrite comme suit:

Monsieur Georges WIRTZ, prénommé, trois cent dix actions	310
TOTAL: trois cent dix actions	310

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

Monsieur Georges WIRTZ, prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement après constitution de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à une (1) personne et de nommer la personne suivante au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2010, à tenir en 2011:

Monsieur Georges WIRTZ, maître en droit, né à Luxembourg, le 22 février 1979, demeurant à L-2680 Luxembourg, 48, rue de Vianden.

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique décide de nommer la société anonyme "MGI FISOGEST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B. 20.114, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2010, à tenir en 2011.

Troisième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2680 Luxembourg, 48, rue de Vianden.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Wirtz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010034251/248.

(100032197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Eurochapes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 17.167.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

1) L'associé unique a décidé de prendre acte du changement d'adresse de Monsieur Lucien Sturm, associé et gérant administratif de la Société, demeurant au 8, rue Fuert, L-5410 Beyren avec effet au 1^{er} décembre 2009.

2) L'associé unique a décidé de nommer ILCO IMMOBILIERE S.à.r.l., avec siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 9.440, représentée par ses gérants actuellement en fonction, Monsieur Vincenzo CLEVA, né à Tramonti (Italie) le 6 juillet 1941 et demeurant à L-8230 Mamer, 20, rue Gaaschtbiert et Monsieur Learducci RUGO, né à Tramonti (Italie) le 21 août 1938 et demeurant à L-8249 Mamer, 73, rue Mameranus, en tant que nouveau Gérant technique de la Société avec effet au 1^{er} février 2010 et pour une durée indéterminée.

3) L'associé unique a décidé de fixer le nombre de gérants à deux (2) avec effet au 1^{er} février 2010.

Par conséquent, à partir du 1^{er} février 2010, le conseil de gérance de la Société sera composé des deux (2) membres suivants:

1. ILCO IMMOBILIERE S.à.r.l., avec siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Section B, numéro 9.440, en tant que Gérant technique;

2. Monsieur Lucien STURM, gérant, né le 25 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant à 8, rue Fuert, L-5410 Beyren, en tant que Gérant administratif.

Tous leurs mandats sont à durée indéterminée.

4) L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société depuis son ancienne adresse 15A, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange vers sa nouvelle adresse 17, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange avec effet au 1^{er} février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010033838/30.

(100031548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Electrabel Finance and Treasury Management, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.439.

—
Dépôt des comptes annuels au 31/12/2008 de la Société ELECTRABEL S.A. établie à B-1000 Bruxelles (Belgique) - 8 Boulevard du Régent.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033217/12.

(100031175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

PBP Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.605.

—
Nous soussignons la société "BOOM SA.", ayant son siège social à 165 A, Route de Longwy L-4751 PETANGE déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur de la société "PBP SOLUTIONS S.A."

Fait à Pétange, le 22 février 2010.

BOOM S.A.

Représentée par Mlle BOSSIS Sandra

Référence de publication: 2010033218/12.

(100030646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

PBP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.399.

Je soussignée, M. WIAME John, demeurant à 193, Markey Street GB SK 14 1HF HYDE (MANCHESTER), déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur de la société "PBP HOLDING S.A."

Fait à Pétange, le 22 février 2010.

M. WIAME John.

Référence de publication: 2010033219/10.

(100030630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Tractebel Cash Management Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 73.978.

Dépôt des comptes annuels au 31/12/2008 de la Société SUEZ-TRACTEBEL S.A. établie à B-1000 Bruxelles (Belgique) - 1, Place du Trône.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033223/12.

(100031160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

NPI (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.982.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 22 février 2010 de la société NPI (International) S.à r.l., l'associé unique NPI (Finance) S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 12 décembre 2008:

Madame Kristen Lee Laguerre, née le 10 août 1970 dans l'état de Massachusetts, Etats-Unis, demeurant à 890 Winter Street, Suite 320, Waltham, Massachusetts 02451, Etats-Unis, en qualité de Gérant B de la Société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 12 décembre 2008:

Monsieur Donald James Mac Kenzie, né le 25 octobre 1967 au Royaume-Uni, demeurant à 890, Winter Street, Suite 320, Waltham, Massachusetts - 02451 Etats-Unis en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

-Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A

-Fides (Luxembourg) S.A., Gérant A

-Madame Kristen Lee Laguerre, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NPI (International) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010033224/25.

(100030567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 97.959.

L'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2008 a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de M. Philip De Cnudde à l'issue de la présente assemblée;

- nommé en qualité d'administrateur M. Louis Martens, demeurant Square Vergote 33 à B-1030 Bruxelles (Belgique) pour achever le mandat d'administrateur de M. Philip De Cnudde. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

L'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2009 a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de M. Hakem Benkatbach à l'issue de la présente assemblée;
- nommé en qualité d'administrateur Mme Florence Poncelet, demeurant Rue de l'Ancienne Gare 6C7 à B-6800 Libramont (Belgique) pour achever le mandat d'administrateur de M. Hakem Benkatbach. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

I. Braeckman / J. Brackenier
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010033227/20.

(100031134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Trahern Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.665,85.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.952.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Trahern Capital S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.952 (the Company). The Company has been incorporated on November 27th, 2007 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°247 of January 30th, 2008. The articles of association of the Company have been amended on for the last time on December 18th, 2007 pursuant to a deed of Mr Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

1) Rhône Offshore Partners III, L.P., a limited partnership having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Cayman Islands, British West Indies, hereby represented by Mr Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on May 20th, 2008;

2) Rhône Partners III, LP., a limited partnership having its registered office at 630 5th Avenue New York, New York 10111, hereby represented by Mr Michael Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on May 20th, 2008;

3) Rhône Coinvestment III, L.P., a limited partnership having its registered office 630 5th Avenue New York, New York 10111, hereby represented by Mr Michael Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on May 20th, 2008;

4) Zarkona Trading Limited, a company having its registered office at Omirou 51, Aglantzia, PC 2121, Nicosia, Cyprus registered with the trade register of Nicosia, Cyprus, under number HE 170336, hereby represented by Mr Michael Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Nicosia, on May 26th, 2008.

Which proxies, after having been signed „ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That all the shares in the share capital of the Company are represented to the Meeting.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver to convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 19.35 (nineteen euros and thirty five cents), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,646.50 (thirty one thousand six hundred forty six euros and fifty cents) represented by six hundred thirty two thousand nine hundred thirty (632,930) shares having a nominal value of five cents (EUR 0.05) each, to EUR 31,665.85 (thirty one thousand six hundred sixty five euros and eighty five cents), by way of the issue of 387 (three hundred eighty seven) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.05 (five cents);

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the conversion and increase of the share capital adopted under item 1;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.a.r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 19.35 (nineteen euros and thirty-five cents), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,646.50 (thirty-one thousand six hundred forty-six euros and fifty cents) represented by six hundred thirty-two thousand nine hundred thirty (632,930) shares having a nominal value of five cents (EUR 0.05) each, to EUR 31,665.85 (thirty-one thousand six hundred sixty-five euros and eighty-five cents), by way of the issue of 387 (three hundred eighty-seven) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.05 (five cents).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Mr Peter Buxton, born on October 15th, 1948 in Derby (United Kingdom), with a professional address at Watzmannstrasse 7, D-82319 Starnberg, Germany, here represented by Michael Meylan, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Starnberg, on May 26th, 2008, the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe to 387 (three hundred eighty seven) newly issued shares of the Company and to fully pay them by a contribution in cash in an amount of EUR 19.35 (nineteen euros and thirty five cents) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6.1. of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand six hundred sixty-five euros and eighty-five cents (EUR 31,665.85) represented by six hundred thirty-three thousand three hundred seventeen (633,317) shares having a nominal value of five cents (EUR 0.05) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S. a r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Trahern Capital S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.952 (la Société), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 247 du 30 janvier 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

Ont comparu:

1) Rhône Offshore Partners III, L.P., une société dont le siège social est à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Iles Caïman, représentée par Michael Meylan, Avocat, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Londres, le 20 mai 2008;

2) Rhône Partners III, L.P., une société dont le siège social est à 630 5th Avenue New York, New York 10111, représentée par Michaël Meylan, Avocat, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Londres, le 20 mai 2008;

3) Rhône Coinvestment III, L.P., une société dont le siège social est à 630 5th Avenue New York, New York 10111, représentée par Michaël Meylan, Avocat, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Londres, le 20 mai 2008;

4) Zarkona Trading Limited, une société dont le siège social est à Omirou 51, Aglantzia, PC 2121, Nicosie, Chypre enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nicosie, Chypre, sous le numéro HE 170336, représentée par Michaël Meylan, Avocat, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Nicosie, le 26 mai 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour y subir les formalités de l'enregistrement.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Toutes les parts au capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 19,35 (dix-neuf euros et trente cinq cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.646,50 (trente et un mille six cent quarante six euros et cinquante cents) divisé en six cent trente deux mille neuf cent trente (632.930) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.05 (cinq cents) chacune, à un montant de EUR 31.665,85 (trente et un mille six cent soixante cinq euros et quatre-vingt-cinq cents) par l'émission de 387 (trois cent quatre vingt sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0.05 (cinq cents) chacune;

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus;

4. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital spécifiée au point 1;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

6. Divers.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 19,35 (dix-neuf euros et trente-cinq cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.646,50 (trente et un mille six cent quarante-six euros et cinquante cents) divisé en six cent trente-deux mille neuf cent trente (632.930) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.05 (cinq cents) chacune, à un montant de EUR 31.665,85 (trente et un mille six cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents) par l'émission de 387 (trois cent quatre-vingt-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0.05 (cinq cents) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'acter la souscription et la pleine libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

M. Peter Buxton, né le 15 octobre 1948, à Derby (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à Watzmannstrasse 7, D-82319 Starnberg, Allemagne, représenté par Michaël Meylan, Avocat, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Starnberg, le 26 mai 2008, déclare souscrire à 387 (trois cent quatre vingt sept) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 19,35 (dix-neuf euros et trente cinq cents) qui est prouvé au notaire par la production d'un certificat de blocage et qui est entièrement alloué au capital de la Société.

Le montant du capital social est à la libre disposition de la société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Une copie des documents, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 premier alinéa des Statuts en conséquence des résolutions ci-dessus afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à trente et un mille six cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 31.665,85) représenté par six cent trente-trois mille trois cent dix-sept (633.317) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents (EUR 0,05) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff, à tout employé de Vistra (Luxembourg) S. à r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meylan et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 mai 2008. LAC/2008/21839. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010034187/193.

(100032348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Comptoir Foncier du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 31, rue de Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 3.580.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033225/10.

(100031226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Solara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 80.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033226/10.

(100031249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Immo Dalari s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 9C, Kinnekshaff.
R.C.S. Luxembourg B 109.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033228/9.

(100031246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Durance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.611.

L'an deux mil dix, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et qui sera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme DURANCE S.A. avec siège social au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2143 du 3 novembre 2009, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148611.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Vernier, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Vernier, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification de la valeur nominale des actions de la Société de EUR 100 à EUR 1 et de leur nombre qui sera porté à 31.000;

2.- Augmentation du capital social de la Société de son montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) au montant de douze millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 12.492.575,-) par l'émission de douze millions quatre cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze (12 461.575) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

3.- Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique; -Libération intégrale en espèces.

4.- Augmentation du montant du capital autorisé de la Société afin de le porter de EUR 2.500.000 à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) et autorisation à conférer au conseil d'administration à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital autorisé.

5.- En vue de refléter les décisions prises, modification de l'article 5, alinéas 1 à 7 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéas premier à sept).** Le capital souscrit est fixé à douze millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.492.575,-) représenté par douze millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze (12.492.575) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à QUINZE MILLIONS

D'EUROS (EUR 15.000.000,-), par la création et l'émission de quatorze millions neuf cent soixante neuf mille (14.969.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé notamment à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié passé le 12 février 2010."

6.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique de la Société représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée à savoir 310 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier la valeur nominale et le nombre d'actions représentatives du capital social de la Société afin que ledit capital soit dorénavant divisé en 31.000 actions de EUR 1 chacune.

L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration afin d'accomplir toutes formalités et écritures qui s'imposent suite à la modification du nombre et de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de son montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de douze millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.492.575,-) par l'émission de douze millions quatre cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze (12 461.575) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique SOGELIFE S.A., avec siège social au 11 avenue Emile Reuter, L -2420 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Nicolas Vernier, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant qui déclare souscrire les douze millions quatre cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze (12 461.575) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à douze millions quatre cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12 461.575).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de douze millions quatre cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12 461.575) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le montant du capital autorisé pour le porter de EUR 2.500.000 à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000) et autorise le conseil d'administration à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital autorisé.

Le rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 signé "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article 5 des statuts, lequel auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéas premier à sept).** Le capital souscrit est fixé à douze millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.492.575,-) représenté par douze millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze euros (12.492.575) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 15.0000.000,-), par la création et l'émission de quatorze millions neuf cent soixante neuf mille (14.969.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé notamment à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié passé le 12 février 2010."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Magalie Salles, Sophie Mathot, Edouard Delosch.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010034821/143.

(100033253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Fidemon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 103.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033229/10.

(100031266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Cayenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 103.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033231/10.

(100031265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Cayenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 103.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033232/10.

(100031263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Cayenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 103.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033234/10.

(100031259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Electrabel Invest Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 5.222.

L'assemblée générale ordinaire, en sa séance 24 juin 2009, a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry van den Hove, demeurant Bosbessenlaan à B-3090 Overijse (Belgique), pour un nouveau terme de six ans. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 janvier 2010.

S. Merini / J. Brackenier

Administrateur / Président-Administrateur délégué

Référence de publication: 2010033239/14.

(100031088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Servus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.589.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Servus Group HoldCo S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

represented by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 February 2010; such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Servus HoldCo S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to Article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s) ")

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers, Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability. Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, his successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance. Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half (1/2) of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Servus Group HoldCo S.à r.l.	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

Shareholders resolutions
First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, as Class A Manager;

(ii) Mr Brian McMahon, manager, born on 4 November 1968 in Dublin (Ireland), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager;

(iii) Mr Andreas Demmel, private employee, born on 11 April 1969 in Munich (Germany), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn, am sechszwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Edouard Delosch, mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Servus Group HoldCo S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500,-, mit Gesellschaftssitz in 43, avenue John F. Kennedy, Großherzogtum Luxemburg, die noch nicht im Handelsregister Luxemburg eingetragen ist,

vertreten durch Herrn Marc Loesch, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, kraft der in Luxemburg am 26. Februar 2010 erteilten Vollmacht.

Die oben genannte Vollmacht, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde beigefügt.

Daraufhin wurde die Satzung einer Gesellschaft wie folgt festgestellt:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (die „Gesellschaft“) gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg (den „Gesetzen“) und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (die „Satzung“) unterliegt.

Die Gesellschaft kann aus einem Alleingesellschafter, der Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist, oder aus mehreren Gesellschaftern, deren Zahl jedoch vierzig (40) nicht überschreiten darf, bestehen.

Die Gesellschaft wird unter dem Namen „Servus HoldCo S.à r.l.“ firmieren.

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft wird ihren Sitz in der Stadt Luxemburg haben.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss der (des) Geschäftsführer(s) an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch einen Beschluss der (des) Geschäftsführer(s) entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

Sollte(n) die (der) Geschäftsführer oder die Geschäftsführung der Auffassung sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder den Austausch mit der Geschäftsstelle am Gesellschaftssitz beziehungsweise zwischen der Geschäftsstelle am Gesellschaftssitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten, so kann die Gesellschaft den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Beilegung der außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland zu verlegen. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf das Statut der

Gesellschaft, welche trotz der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes weiterhin den luxemburgischen Gesetzen unterliegt. Die genannten vorübergehenden Maßnahmen sind von der Geschäftsführung zu beschließen und den hiervon betroffenen Dritten mitzuteilen.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Der Zweck der Gesellschaft umfasst die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter zu investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit ausführen, welche für die Ausführung und Entwicklung ihres Zweckes dienlich ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss des/der Gesellschafter, der in Übereinstimmung mit dem nach dem Gesetz oder dieser Satzung für die Änderung der Satzung erforderlichen Quorum und den erforderlichen Mehrheiten gefasst wird, und in Übereinstimmung mit Artikel 28 dieser Satzung.

Kapitel II. Kapital, Anteile

Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), und ist in eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) aufgeteilt. Alle Anteile sind vollständig eingezahlt.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung oder des Gesetzes sind alle Anteile mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet.

Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf dem alle Emissionsaufgelder, die auf einen Anteil eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihrem(n) Gesellschafter(n) zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.

Art. 6. Anteile. Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme.

Jeder Anteil ist der Gesellschaft gegenüber unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer von Anteilen müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Der Alleingesellschafter kann seine Anteile frei übertragen.

Besteht die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern, so sind die Anteile unter ihnen frei übertragbar und die Anteile können nur dann an NichtGesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafter mit einer Mehrheit, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals darstellt, ihr Einverständnis erklären.

Die Übertragung von Anteilen muss durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag belegt werden. Eine solche Übertragung wird gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Gesetzbuches Luxemburgs erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten bindend, wenn sie der Gesellschaft gegenüber ordnungsgemäß angezeigt oder von dieser angenommen worden ist.

Die Gesellschaft ist berechtigt ihre eigenen Anteile im Hinblick auf deren sofortige Annullierung zurückzuerwerben.

Anteilsbesitz führt die stillschweigende Akzeptanz der Satzung und der von den (dem) Gesellschafter(n) gültig getroffenen Beschlüsse mit sich.

Art. 7. Kapitalerhöhung und Kapitalherabsetzung. Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s), der mit Anwesenheits- und Mehrheitsverhältnissen, wie sie aufgrund der Gesetze oder der Satzung zur Änderung der Satzung erforderlich sind, gefasst wird, einmal oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 8. Handlungsunfähigkeit, Konkurs oder Insolvenz eines Gesellschafters. Die Handlungsunfähigkeit, der Konkurs oder die Insolvenz oder ein vergleichbarer, die (den) Gesellschafter betreffender Umstand, hat nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

Kapitel III. Geschäftsführer, Wirtschaftsprüfer

Art. 9. Geschäftsführer. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche keine Gesellschafter sein müssen, geführt (die (der) „Geschäftsführer“).

Werden zwei (2) Geschäftsführer bestellt, so verwalten sie die Gesellschaft gemeinschaftlich.

Werden mehr als zwei (2) Geschäftsführer bestellt, so wird ein Geschäftsführungsrat (der „Geschäftsführungsrat“) gegründet.

Die Geschäftsführer werden durch die (den) Gesellschafter ernannt, welche(r) ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die (der) Geschäftsführer können wiederernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden.

Die (der) Gesellschafter können (kann) beschließen, die gewählten Geschäftsführer als Geschäftsführer A (der (die) „Geschäftsführer A“) oder als Geschäftsführer B (die (der) „Geschäftsführer B“) zu qualifizieren.

Der/die Gesellschafter soll(en) weder an der Geschäftsführung teilnehmen noch sich in diese einmischen.

Art. 10. Befugnisse der (des) Geschäftsführer(s). Die (der) Geschäftsführer haben (hat) die weitestgehenden Befugnisse, um alle zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die die Satzung oder die Gesetze nicht ausdrücklich den Gesellschaftern oder den Wirtschaftsprüfern vorbehalten, fallen in die Zuständigkeit der (des) Geschäftsführer(s).

Art. 11. Übertragung von Befugnissen - Vertretung der Gesellschaft. Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Falls die (der) Gesellschafter die Geschäftsführer als Geschäftsführer A oder als Geschäftsführer B qualifiziert haben (hat), ist die Gesellschaft Dritten gegenüber nur gebunden, wenn ein Geschäftsführer A und ein Geschäftsführer B gemeinsam unterzeichnen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Personen gebunden, denen eine spezielle Vollmacht von dem (den) Geschäftsführer(n) übertragen worden ist, jedoch nicht über die Grenzen dieser speziellen Vollmacht hinaus.

Art. 12. Sitzung des Geschäftsführungsrates. Für den Fall, dass ein Geschäftsführungsrat bestellt wird, gelten folgende Regeln:

Der Geschäftsführungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden benennen (der „Vorsitzende“). Er kann auch einen Schriftführer benennen, welcher selbst kein Geschäftsführer sein muss und für die Protokollführung der Sitzung der Geschäftsführung zuständig ist (der „Schriftführer“).

Der Geschäftsführungsrat tritt nach Aufruf durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Versammlung des Geschäftsführungsrates muss einberufen werden, wenn zwei (2) seiner Mitglieder dies verlangen.

Der Vorsitzende steht allen Versammlungen des Geschäftsführungsrates vor, es sei denn, dass in seiner Abwesenheit des Geschäftsführungsrates ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrates durch mehrheitliche Abstimmung durch die anwesenden oder vertretenen Mitglieder als zeitweisen Vorsitzenden ernannt.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder mit vorheriger Zustimmung aller Teilnahmeberechtigten, werden die Sitzungen des Geschäftsführungsrates mindestens drei (3) Kalendertage vor ihrem Termin schriftlich durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel einberufen. Jede dieser Benachrichtigungen soll Ort und Zeit der Sitzung sowie die Tagesordnung und die Art der zu behandelnden Geschäftstätigkeit angeben. Auf die Mitteilung kann durch ordnungsgemäß dokumentierten Beschluss jedes Geschäftsführungsmitglieds verzichtet werden. Für Sitzungen, deren Zeit und Ort in einem zuvor von der Geschäftsführung angenommenen Beschluss festgelegt wurde, ist keine gesonderte Benachrichtigung erforderlich.

Die Sitzungen des Geschäftsführungsrates finden in Luxemburg oder an einem anderen Ort statt, den die Geschäftsführung von Zeit zu Zeit bestimmen kann.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei den Sitzungen des Geschäftsführungsrates durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrates vertreten lassen, indem er dieses hierzu schriftlich ermächtigt; die Bevollmächtigung kann durch jedes die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmedium übertragen werden. Jeder Geschäftsführer kann einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Beschlussfähigkeit des Geschäftsführungsrates erfordert die Anwesenheit von mindestens der Hälfte (1/2) seiner amtierenden Mitglieder, wobei im Falle einer der Qualifizierung der Geschäftsführer als Geschäftsführer A oder als Geschäftsführer B, außerdem mindestens ein (1) Geschäftsführer A und ein (1) Geschäftsführer B anwesend sein muss.

Entschlüsse werden per Mehrheitsbescheid aller bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Geschäftsführungsrates gefasst.

Ein oder mehrere Mitglieder des Geschäftsführungsrates können an Sitzungen durch eine Telefonkonferenzschaltung oder durch ähnliche Mittel, welche die gleichzeitige Kommunikation zwischen den Teilnehmern sicherstellt, teilnehmen. Diese Teilnahmeform wird der persönlichen Anwesenheit bei der Sitzung gleichgestellt.

Eine von allen Geschäftsführern unterzeichnete Entscheidung steht einem Beschluss gleich, der in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Geschäftsführungsrates gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in

einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts und jeweils von einem oder mehreren Geschäftsführern unterzeichnet festgehalten sein.

Art. 13. Beschlüsse der Geschäftsführung. Die Beschlüsse der(s) Geschäftsführer(s) werden schriftlich festgehalten.

Alle Sitzungsprotokolle werden vom Vorsitzenden und vom Schriftführer (falls es einen solchen gibt) unterzeichnet. Alle Vollmachten werden den betreffenden Sitzungsprotokollen beigelegt.

Kopien oder Auszüge der schriftlichen Beschlüsse oder Sitzungsprotokolle, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, können von einem Geschäftsführer oder durch zwei (2) Geschäftsführer gemeinsam, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt wurde, unterzeichnet werden.

Art. 14. Vergütung und Ausgaben. Vorbehaltlich der Zustimmung durch die (den) Gesellschafter, können (kann) die (der) Geschäftsführer eine Vergütung hinsichtlich ihrer (seiner) Verwaltung der Gesellschaft erhalten. Darüber hinaus können den Geschäftsführern sämtliche Ausgaben, die im Rahmen einer solchen Verwaltung oder zur Verfolgung des Gesellschaftsgegenstandes getätigt wurden, zurückerstattet werden.

Art. 15. Interessenkonflikte. Wenn einer der Geschäftsführer der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat oder haben könnte, muss er dieses persönliche Interesse den anderen Geschäftsführern anzeigen und darf nicht an der Abstimmung über dieses Rechtsgeschäft teilnehmen.

Falls es nur einen Geschäftsführer gibt, genügt es, dass das Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und ihrem Geschäftsführer, der ein entgegengesetztes Interesse hat, schriftlich festgehalten wird.

Die vorstehenden Bestimmungen sind nicht anwendbar wenn (i) das betreffende Rechtsgeschäft unter fairen Marktbedingungen eingegangen wurde und (ii) in die gewöhnlichen Geschäftsabläufe der Gesellschaft fällt.

Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder irgend einem anderen Unternehmen wird durch den bloßen Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder einem solchen Unternehmen beteiligt sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder eines solchen Unternehmens sind. Keine Person, welche in einer der zuvor beschriebenen Weise mit einer Gesellschaft in Beziehung steht, mit der die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonst wie Geschäfte tätigt, wird automatisch daran gehindert über solche Verträge oder andere Geschäfte zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Art. 16. Haftung der Geschäftsführung - Freistellung. Die (der) Geschäftsführer treffen (trifft) keine persönliche Haftung hinsichtlich der aufgrund ihrer (seiner) Funktion für die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

Geschäftsführer sind für die Ausführung ihrer Aufgaben verantwortlich.

Die Gesellschaft stellt jeden Geschäftsführer, Angestellten oder Mitarbeiter und, gegebenenfalls, dessen Erben, Nachlassverwalter und Vermögensverwalter, von Schäden und Ausgaben frei, die ihm im Zusammenhang eines Rechtsstreits oder eines Prozesses, an dem er aufgrund seiner Funktion als Geschäftsführer oder früherer Geschäftsführer, Angestellter oder Mitarbeiter der Gesellschaft beteiligt ist. Das Gleiche gilt, wenn er auf Anfrage der Gesellschaft für eine andere Gesellschaft an der die Gesellschaft beteiligt ist oder von der sie Gläubigerin ist, Ausgaben tätigt und der gegenüber er nicht zur Freistellung berechtigt ist, außer bei Klagsachen in denen er schließlich endgültig wegen grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft verurteilt wurde. Im Falle eines Vergleichs wird Freistellung nur für vom Vergleich umfasste Fragen gewährt, bei denen die Gesellschaft von ihrem Rechtsbeistand dahingehend beraten worden ist, dass der freizustellenden Person keine grobe Fahrlässigkeit oder grobes Fehlverhalten vorzuwerfen ist. Das vorgenannte Recht zur Freistellung schließt keine anderen Rechte aus zu denen die betreffende Person berechtigt ist.

Art. 17. Wirtschaftsprüfer. Außer in den Fällen, in denen die gesetzlichen Bestimmungen die Prüfung der Jahresabschlüsse und konsolidierten Jahresabschlüsse durch einen unabhängigen Wirtschaftsprüfer vorsehen, wird das Geschäft der Gesellschaft und deren finanzielle Situation, einschließlich insbesondere der Bücher und Konten durch Wirtschaftsprüfer, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, geprüft.

Die statutorischen oder unabhängigen Wirtschaftsprüfer, falls es solche gibt, werden durch die (den) Gesellschafter ernannt, der ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die Wirtschaftsprüfer können wiedervernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden außer in Fällen, in denen das Gesetz vorschreibt, dass der unabhängige Wirtschaftsprüfer nur aufgrund schwerwiegendem Grund abberufen werden kann.

Kapitel IV. Gesellschafter

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafter. Die Gesellschafter haben die Rechte, die ihnen nach der Satzung und dem Gesetz zustehen. Besteht die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen hat.

Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung repräsentiert alle Gesellschafter.

Art. 19. Andere Gesellschafterversammlungen. Besteht die Gesellschaft aus mehreren, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Schriftliche

Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts und jeweils von einem oder mehreren Gesellschaftern unterzeichnet festgehalten sein. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Die Bestimmungen zur Beschlussfähigkeit und den erforderlichen Mehrheiten bei Beschlüssen der Gesellschafterversammlung sind sinngemäß auf die Beschlussfassung im schriftlichen Verfahren anwendbar.

Gesellschafterversammlungen, einschließlich der

Jahresgesellschafterversammlung werden am Gesellschaftssitz abgehalten oder an jedem anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg; sie können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Interesse des (der) Geschäftsführer(s) liegt, dies erforderlich machen.

Art. 20. Mitteilung von Gesellschafterversammlungen. Außer in den Fällen eines Alleingeschäfters, können sich die Gesellschafter auch auf Einberufungsschreiben versammeln, das in Übereinstimmung mit der Satzung oder dem Gesetz von den Geschäftsführern, oder andernfalls durch die statutorischen Wirtschaftsprüfer (falls vorhanden) ausgegeben wird oder andernfalls durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Das an die Gesellschafter gesendete Einberufungsschreiben gibt die Zeit, den Ort und die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung an sowie die Eigenart der zu behandelnden Geschäftstätigkeit. Die Tagesordnung soll gegebenenfalls eine vorgeschlagene Satzungsänderung darlegen und gegebenenfalls die Änderungen angeben, die den Gesellschaftszweck oder die Rechtsform der Gesellschaft betreffen.

Sind alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, dass sie über die Tagesordnung ordnungsgemäß in Kenntnis gesetzt worden sind, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 21. Anwesenheit - Vertretung. Alle Gesellschafter besitzen bei jeder Gesellschafterversammlung ein Teilnahme- und Rederecht.

Ein Gesellschafter kann sich durch schriftliche Ermächtigung, welche durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel übermittelt wurde, bei jeder Gesellschafterversammlung durch eine andere Person, die nicht selbst Gesellschafter sein muss, vertreten lassen.

Art. 22. Verfahren. Den Vorsitz der Gesellschafterversammlung führt der Vorsitzende oder eine Person, die hierzu von den Geschäftsführern oder andernfalls durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird.

Der Vorsitzende der Gesellschafterversammlung ernennt einen Schriftführer.

Die Gesellschafterversammlung ernennt einen (1) Stimmzähler, der unter den Personen, die bei der Gesellschafterversammlung anwesend sind, gewählt wird.

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden zusammen den Vorstand der Gesellschafterversammlung.

Art. 23. Abstimmung. Bei jeder Gesellschafterversammlung, die nicht zur Änderung der Satzung oder zur Fassung von Beschlüssen, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, werden Beschlüsse von Gesellschaftern gefasst, die mehr als die Hälfte (1/2) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Wenn eine solche Mehrheit nicht bei der ersten Versammlung oder bei dem ersten Versuch einer schriftlichen Beschlussfassung erreicht wird, werden die Gesellschafter ein zweites Mal einberufen oder konsultiert; Beschlüsse werden dann unabhängig von der Anzahl der vertretenen Aktien, durch einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Bei jeder Gesellschafterversammlung, die in Übereinstimmung mit der Satzung oder den Gesetzen zum Zwecke der Satzungsänderung oder zur Abstimmung über Beschlüsse, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, einberufen wird, entsprechen die Mehrheitsverhältnisse den Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Art. 24. Protokolle. Das Protokoll der Gesellschafterversammlung wird von den anwesenden Gesellschaftern unterzeichnet und kann von Gesellschaftern, oder Vertretern von Gesellschaftern, die dies verlangen, unterzeichnet werden.

Die vom Alleingeschäfters gefassten Beschlüsse werden schriftlich festgehalten und von dem Alleingeschäfters unterzeichnet.

Kopien oder Auszüge der von den (dem) Gesellschafter(n) angenommenen Beschlüsse sowie des Sitzungsprotokolls der Gesellschafterversammlung, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, können von einem Geschäftsführer oder durch zwei (2) Geschäftsführer gemeinsam, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, unterzeichnet werden.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Finanzberichte, Ausschüttung von Gewinnen

Art. 25. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 26. Annahme der Finanzberichte. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer erstellen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen ein Verzeichnis der Vermögensanlagen und Verpflichtungen sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Jahresabschluss und/oder der konsolidierte Jahresabschluss (werden) wird den (dem) Gesellschafter(n) vorgelegt.

Jeder Gesellschafter kann in diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einsehen. Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während einer Zeitspanne von fünfzehn (15) Kalendertagen bis zum Datum der jährlichen Hauptversammlung ausgeübt werden.

Art. 27. Gewinnverteilung. Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen (die „Rücklage“). Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage bestimmen die Gesellschafter wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll indem sie diesen vollständige oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Aktionäre ausschütten, wobei jeder Anteil in gleichem Verhältnis zur Teilnahme an einer solchen Ausschüttung berechtigt.

Vorbehaltlich der (gegebenenfalls) gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen und unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen, können die Geschäftsführer eine Abschlagsdividende an die Aktionäre auszahlen. Die Geschäftsführer legen die Summe und das Datum einer solchen Abschlagszahlung fest.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 28. Auflösung. Liquidation. Die Gesellschaft kann durch einen Entschluss der (des) Gesellschafter(s) aufgelöst werden, der durch die Hälfte (1/2) der Gesellschafter gefasst wird, die mindestens drei viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation durch die (den) Geschäftsführer oder andere (natürliche oder juristische) Personen durchgeführt, deren Befugnisse und Vergütung von den (dem) Gesellschafter(n) bestimmt werden.

Nach Begleichung aller Schulden und sonstiger gegen die Gesellschaft bestehenden Ansprüche einschließlich der Liquidationskosten wird der Reinerlöse aus der Abwicklung an die Aktionäre so verteilt, dass das wirtschaftliche Ergebnis den auf die Ausschüttung von Dividenden anwendbaren Regeln entspricht.

Kapitel VII. Geltendes Recht

Art. 29. Geltendes Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt sind, bestimmen sich nach den Gesetzen, insbesondere dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert und gegebenenfalls das Emmissionsaufgeld zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Servus Group HoldCo S.à r.l.	EUR 12.500	1.250.000	EUR 12.500-
Gesamt:	EUR 12.500	1.250.000	EUR 12.500

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Höhe der Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr tausend zwei hundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember des Jahres 2010.

Gesellschafterbeschlüsse Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung hat beschlossen, den Sitz der Gesellschaft in 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, festzulegen.

Zweiter Beschluss

Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf drei (3) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

(i) Herr Lars Frankfeit, Manager, geboren am 20. Juli 1956 in Stockholm (Schweden), mit beruflicher Anschrift in 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Kanalinseln, als Geschäftsführer A;

(ii) Herr Brian McMahon, Manager, geboren am 4. November 1968 in Dublin (Irland), mit beruflicher Anschrift in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer B;

(iii) Herr Andreas Demmel, Angestellter, geboren am 11. April 1969 in München (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer B.

Der unterzeichnende Notar, der Englischen spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Antrag der oben genannten Partei in englischer Sprache verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt; auf Antrag derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text gilt der englische Text.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat diese vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Loesch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 3 mars 2010. Relation: RED/2010/271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 3. März 2010.

Référence de publication: 2010034236/625.

(100032146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Cayenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 103.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033235/10.

(100031257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Cayenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 103.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033237/10.

(100031254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Magic Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.496.

Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033238/10.

(100030615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.520.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February.

Before Us, Maître Carlo Wersandt notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) McGraw-Hill Holdings Europe Limited, an English limited liability company having its registered office at the McGraw-Hill Building, 20 Canada Square, Canary Wharf, London, E14 5LH, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under Company No. 1553367 (the "Sole Shareholder") which holds all of the issued shares of the Company,

here represented by Sophie FERREIRA, lawyer, professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

2) McGraw-Hill International Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 who intends to subscribe for new shares in the share capital of the Company (the "Subscriber"),

here represented by Sophie FERREIRA, lawyer, professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The "Company" is McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.329, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 10 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 219 page 10466 on 2 February 2010 and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The proxy forms appointing the proxy holder representing the Sole Shareholder and the Subscriber, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"):

Resolutions
First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of sixty-nine million five hundred thousand Euro (EUR 69,500,000.-), so as to raise it from its current amount of twenty-thousand Euro (EUR 20,000.-) up to sixty-nine million five hundred twenty thousand Euro (EUR 69,520,000.-), by the issue of six thousand nine hundred fifty (6,950) new shares, having a nominal value of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company (collectively referred to as the "New Shares"), plus a share premium of a total amount of sixty-nine million five hundred thousand Euro (EUR 69,500,000.-) to be attached to the New Shares (the "Share Premium").

All the New Shares are wholly subscribed by the Subscriber and paid up by a contribution in kind consisting of three hundred eighty-seven thousand four hundred seventy-five (387,475) shares, having a par value of six Euro and one cent (EUR 6.01) each, held by the Subscriber in the share capital of McGraw-Hill Interamericana De España S.A.U., a Spanish limited liability company (sociedad anonima), having its registered office at Calle Basauri number 17, 28023 Aravaca, Madrid and registered with the Madrid Commercial Registry under Volume 5589, Folio 90, Sheet M-91.476, Entry 25, for an aggregate amount of one hundred thirty-nine million Euro (EUR 139,000,000.-) (the "Contribution").

The total amount of sixty-nine million five hundred thousand Euro (EUR 69,500,000.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of sixty-nine million five hundred thousand Euro (EUR 69,500,000.-) is allocated to the special share premium account of the Company.

Evidence of the Contribution and its value has been given to the Notary by a copy of a contribution agreement and a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the Contribution made by the Subscriber is at least equal to the nominal value plus premium of the New Shares. The copy of the contribution agreement and the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the entry of the Subscriber as new shareholder of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 5.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at sixty-nine million Jive hundred twenty thousand Euro (EUR 69,520,000.-) represented by six thousand nine hundred fifty-two (6,952) shares with a nominal value of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares are (together) referred to as the "Shareholder (s)."

Costs and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder and the Subscriber, who is known to the Notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxy holder and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le 26 février.

Devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) McGraw-Hill Holdings Europe Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au McGraw-Hill Building, 20 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LH Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro 1553367 (l'"Associé Unique") qui détient la totalité des parts sociales émises par la Société, ici représentée par Sophie FERREIRA, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) McGraw-Hill International Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège sociale à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, qui a l'intention de souscrire à de nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société (le "Souscripteur"), ici représentée par Sophie FERREIRA, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La "Société" est McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.329, constituée par un acte du notaire instrumentant daté du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 219, page 10466 daté du 2 février 2010 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

Les formulaires de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique et le Souscripteur, signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, devront rester annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"):

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf million cinq cent mille Euro (69.500.000,- EUR), afin de l'élever de son montant actuel de vingt mille Euro (20.000,- EUR) à soixante-neuf

million cinq cent vingt mille Euro (69.520.000,- EUR), par la création et l'émission de six mille neuf cent cinquante (6.950) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix mille Euro (10.000,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (désignées ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-neuf million cinq cent mille Euro (69.500.000,- EUR) devant être attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la "Prime d'Emission").

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par le Souscripteur et libérées par un apport en nature consistant en trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-quinze (387.475) parts sociales, ayant une valeur nominale de six Euro et un centime (6,01 EUR) chacune, détenues par le Souscripteur dans le capital social de McGraw-Hill Interamericana De España S.A.U., une société à responsabilité limitée de droit espagnol (sociedad anonima), ayant son siège social au 17, Calle Basauri, 28023 Aravaca, Madrid et immatriculée auprès du Registre Commercial de Madrid sous le Volume 5589, Folio 90, Sheet M-91.476, Entry 25, pour un montant total de cent trente-neuf millions d'Euro (139.000.000,- EUR) ("Apport").

Le montant total de soixante-neuf million cinq cent mille Euro (69.500.000,- EUR) est alloué au capital social de la Société et le montant de soixante-neuf million cinq cent mille Euro (69.500.000,- EUR) est alloué au compte spécial de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'Apport et de sa valeur a été donnée au Notaire par la copie d'un contrat d'apport et d'un rapport d'évaluation qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur de l'Apport fait par le Souscripteur est au moins égale à la valeur nominale plus la prime des Nouvelles Parts Sociales. La copie du contrat d'apport et du rapport d'évaluation restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver l'entrée du Souscripteur en tant que nouvel associé de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions mentionnées ci-dessous, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante-neuf million cinq cent vingt mille Euro (69.520.000,- EUR) représenté par six mille neuf cent cinquante-deux (6.952) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille Euro (10.000,- EUR) chacune (ci-après désignées les "Parts Sociales"). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associé (s)."

Frais et Acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille Euros.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique et du Souscripteur, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire et le Notaire ont ensemble signé le présent acte.

Signé: S. Ferreira, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 mars 2010. LAC/2010/9049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010034215/155.

(100032458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Panthere Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 82.810.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033244/10.

(100030598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 44.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.973.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033264/11.

(100031169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 44.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.973.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033266/11.

(100031166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. CB Richard Ellis Global Dynamic Partners S.C.A. SICAV-SIF).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.332.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2279 du 18 septembre 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A.SICAV SIF

Signature

Référence de publication: 2010033267/15.

(100031162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 3 mars 2010

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le gérant de la société, Abacus Partners STA., a également transféré son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010033830/17.

(100032101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Jasina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Jasina Holding S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.084.

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JASINA HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 14 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil C numéro 288 du 31 mars 2005.

Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la société pour la transformer de son statut actuel de société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relative à la dénomination pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de JASINA S.A, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF."

3. Modification subséquente de l'actuel article 3 des statuts de la société relative à l'objet social.

" **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

4. Modification de l'actuel article 5 des statuts par l'ajout du paragraphe suivant:

"En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg."

5. Suppression de la valeur nominale des actions.

6. Augmentation du capital de la société d'un montant de 700.000 Euros pour le porter de son montant actuel de 220.000 Euros représenté par 220 actions, au montant de 920.000 Euros sans émission d'actions nouvelles et libération

par les actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation actuelle dans la société, par apport en espèces d'un montant total de 700.000 Euros.

7. Adaptation et refonte complète des statuts.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 (la "Loi SPF") relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en "JASINA S.A.", et par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer à l'article 5 des statuts une disposition relative au démembrement des actions, clause qui aura la teneur suivante:

"En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modifier par conséquent l'actuel article 3 des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions actuelles de la société.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de sept cent mille euros (700.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt mille euros (220.000.- EUR) représenté par deux cent vingt (220) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de neuf cent vingt mille euros (920.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles et décide d'accepter la libération intégrale par les actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation actuelle dans la société, par apport en espèces d'un montant total de 700.000 Euros.

Libération

Sont alors intervenues aux présentes:

A) EMBRUN HOLDING, une société anonyme ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon (RCS 18.923),

B) MICAZE S.A., une société ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon (RCS 29.396),
toutes deux ici représentées par Monsieur Olivier CLAREN prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privée données le 30 décembre 2009,

lesquelles déclarent libérer intégralement la présente augmentation de capital par contribution en espèces d'un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000.- EUR) chacune, de sorte que le montant total de SEPT CENT MILLE EURO (700.000.- EUR) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve des versements en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Septième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société, des statuts d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), sous forme de société anonyme.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 (la "Loi SPF") sous forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de JASINA S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à NEUF CENT VINGT MILLE EUROS (920.000.- EUR) représenté par DEUX CENT VINGT (220) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles telles que définies dans la Loi SPF.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont

déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour signer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 4^{ème} mardi du mois de mai à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 17. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer les administrateurs et commissaires aux comptes de la société dans leurs mandats respectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

35088

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, O. CLAREN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010034758/283.

(100033223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Whirlpool Overseas Manufacturing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 129.096.

—
EXTRAIT

Suite à la décision de l'associé unique de la Société du 12 février 2010:

1) M. Robert Althoff et M. John Joseph Sweeney ont démissionné de leurs fonctions de gérants de classe A de la Société avec effet au 28 juillet 2009 respectivement au 30 septembre 2009

2) Les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions de gérants de classe A de la Société avec effet au 12 février 2010 pour une durée indéterminée

- M. Marc Zaal, né le 7 novembre 1966 à Leiden, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Untere Muehle 4, 8260 Stein am Rhein, Suisse

- M. Matthew Nochowitz, né le 27 juillet 1971 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 15426 Stony Run Trail, Granger, IN 46530 Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010033305/22.

(100030737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Legato Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 148.944.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christof van Tonder / Theo van Tonder

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010033250/12.

(100031155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.
